

La Mairie de Viels-Maisons serait très heureuse de vous accueillir parmi les nombreux exposants attendus cette année à la foire à la brocante qui aura lieu:

**DIMANCHE 8 MARS 2026**

**8h à 17h**

**Participants habituels** : les professionnels patentés, les villageois, les artisans et les artistes pour un déballage.

**Emplacements pour les particuliers (par 5 mètres)**: **20 Euros les 5 mètres**, de façade et 3 à 4.5m de largeur dans les rues et 5m sur la place.

**Emplacements pour les professionnels (par 5 mètres)** : **30 Euros les 5 mètres**, de façade et 3 à 4.5m de largeur dans les rues et 5m sur la place.

**Tarif villageois** : Une réduction unique de 10 € leur sera accordée (1 fois seulement)

#### ORGANISATION :

- Arrivée sur les lieux à partir de 6 h du matin (et pas avant) : attention emplacements réservés jusqu'à 8 h.
- seuls les participants inscrits préalablement pourront accéder aux emplacements réservés à la manifestation. Le site étant fermé à toute circulation par arrêté municipal, seuls les véhicules aménagés pour l'exposition pourront rester sur place. (Voir formulaire d'inscription).

**NOTA**: la responsabilité de la Mairie de Viels-Maisons ne sera en aucun cas engagée pour tout incident, vol, détérioration ou effraction, quel qu'en soit l'origine ou le lieu, survenus durant cette manifestation.

#### A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 2 MARS 2026 (date d'envoi)

Afin de mieux préparer votre venue et respecter les obligations légales en vigueur, nous vous remercions de remplir intégralement l'Attestation ci-après

- Celle-ci est à nous retourner au plus tôt avec votre règlement
- Avec, pour les personnes morales ; une copie de votre immatriculation au registre du commerce ou des métiers
- Avec, pour les personnes physiques ; une copie de la pièce d'identité.

**Seuls les emplacements payés lors de l'inscription seront réservés. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA FAIT SI ANNULATION (seulement si arrêté préfectoral, cas de force majeure)**

**Les autres seront mis sur liste d'attente et ne pourront accéder à la zone de foire que suivant les places disponibles et après avoir satisfait à leurs obligations administratives ainsi qu'au paiement complet.**

**Pour tout renseignement complémentaire : Mairie de Viels-Maisons 7 Grande Rue 03.23. 82.61.47**

**contact@viels-maisons.fr Ou Pascal LEFEVRE 06.56.74.02.77**

## ATTESTATION - INSCRIPTION BROCANTE (Particulier)

*DIMANCHE 8 Mars 2026 à VIELS-MAISONS*

*Je soussigné(e),*

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... à : ..... Département : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

*Déclare sur l'honneur :*

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Fait à ..... le .....

Signature

Chèque ci-joint N° \_\_\_\_\_ Banque \_\_\_\_\_ à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**

HORS VILLAGE ; Nombre d'emplacements de 5 mètres ; \_\_\_ X 20 euros = \_\_\_\_\_ Euros

VILLAGEOIS ; réduction de 10 euros = \_\_\_\_\_ Euros

TOTAL = \_\_\_\_\_ Euros

Véhicule pour l'exposition: oui  nous indiquer sa hauteur:.....

Parassols pour l'exposition: oui  nous indiquer la largeur:.....

non

**AUCUNE RÉSERVATION SANS PAIEMENT.**

Cette Attestation sera jointe au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation via l'organisateur.

**Une copie de votre pièce d'identité est à joindre**

*NB : Toute personne professionnelle essayant de s'inscrire au tarif particulier ne se verra refuser l'accès à la brocante.*

**NB : Mmes et Mrs, vous êtes priés de laisser votre emplacement propre et sans déchets lorsque vous partirez à la fin de la brocante. Merci d'avance.**

**PROFESSIONNEL**

Viels-Maisons

**42<sup>ème</sup> FOIRE A LA BROCANTE**

La Mairie de Viels-Maisons serait très heureuse de vous accueillir parmi les nombreux exposants attendus cette année à la foire à la brocante qui aura lieu:

***DIMANCHE 8 MARS 2026***

***8h à 17h***

**Participants habituels** : les professionnels patentés, les villageois, les artisans et les artistes pour un déballage.

**Emplacements pour les particuliers (par 5 mètres): 20 Euros les 5 mètres**, de façade et 3 à 4.5m de largeur dans les rues et 5m sur la place.

**Emplacements pour les professionnels (par 5 mètres) : 30 Euros les 5 mètres**, de façade et 3 à 4.5m de largeur dans les rues et 5m sur la place.

**Tarif villageois** : Une réduction unique de 10 € leur sera accordée (1 fois seulement)

- Arrivée sur les lieux à partir de 6 h du matin (et pas avant) : attention emplacements réservés jusqu'à 8 h.
- seuls les participants inscrits préalablement pourront accéder aux emplacements réservés à la manifestation. Le site étant fermé à toute circulation par arrêté municipal, seuls les véhicules aménagés pour l'exposition pourront rester sur place. (Voir formulaire d'inscription).

***NOTA: la responsabilité de la Mairie de Viels-Maisons ne sera en aucun cas engagée pour tout incident, vol, détérioration ou effraction, quel qu'en soit l'origine ou le lieu, survenus durant cette manifestation.***

**A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 2 MARS 2026 (date d'envoi)**

Afin de mieux préparer votre venue et respecter les obligations légales en vigueur, nous vous remercions de remplir intégralement l'Attestation ci-après

- Celle-ci est à nous retourner au plus tôt avec votre règlement
- Avec, pour les personnes morales ; une copie de votre immatriculation au registre du commerce ou des métiers
- Avec, pour les personnes physiques ; une copie de la pièce d'identité.

***Seuls les emplacements payés lors de l'inscription seront réservés. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA FAIT SI ANNULATION (seulement si arrêté préfectoral, cas de force majeure)***

***Les autres seront mis sur liste d'attente et ne pourront accéder à la zone de foire que suivant les places disponibles et après avoir satisfait à leurs obligations administratives ainsi qu'au paiement complet.***

**Pour tout renseignement complémentaire : Mairie de Viels-Maisons 7 Grande Rue 02540 Viels-Maisons 03.23.82.61.47 [contact@viels-maisons.fr](mailto:contact@viels-maisons.fr) Ou Pascal LEFEVRE 06.56.74.02.77**

**NB : Mmes et Mrs, vous êtes priés de laisser votre emplacement propre et sans déchets lorsque vous partirez à la fin de la brocante. Merci d'avance.**

**ATTESTATION - INSCRIPTION BROCANTE  
(Professionnels)**

*DIMANCHE 8 Mars 2026 à VIELS-MAISONS*

*Je soussigné(e),*

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... à : ..... Département : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

SIRET : ..... **ACTIVITÉ** .....

Délivrée le ..... par .....

*Déclare sur l'honneur :*

- être un commerçant

Fait à ..... le .....

Signature

Chèque ci-joint N° \_\_\_\_\_ Banque \_\_\_\_\_ à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**

HORS VILLAGE ; Nombre d'emplacements de 5 mètres ; \_\_\_ X 30 euros = \_\_\_\_\_ Euros

VILLAGEOIS : réduction de 10 euros : \_\_\_\_\_ Euros

TOTAL = \_\_\_\_\_ Euros

Véhicule pour l'exposition: oui  nous indiquer sa hauteur:.....

Parassols pour l'exposition: oui  nous indiquer la largeur:.....

non

**AUCUNE RÉSERVATION SANS PAIEMENT.**

Cette Attestation sera jointe au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation via l'organisateur. Une copie de votre pièce d'identité est à joindre ainsi qu'une copie du numéro de siret.

**NB : Mmes et Mrs, vous êtes priés de laisser votre emplacement propre et sans déchets lorsque vous partirez à la fin de la brocante. Merci d'avance.**